

RAPPORT DE FIN DE TRAITEMENT DE KINÉSITHÉRAPIE POUR AYANT-DROIT DE LA DÉFENSE

Nom du kinésithérapeute	
Adresse du kinésithérapeute	
Tél du kinésithérapeute	
E-Mail du kinésithérapeute	
N° INAMI du kinésithérapeute	

A. DONNÉES D'IDENTIFICATION DU PATIENT

Nom du patient	
Prénom du patient	
Numéro matricule militaire	
Tél du patient	

B. DONNÉES DE RENVOI/PRESCRIPTION MÉDICALE

Type de pathologie	
Question de consultation	
Référence de la prescription	

C. DIAGNOSTIC KINÉSITHÉRAPEUTIQUE

Problème de fonctionnement (en termes de troubles, limitations et problèmes de participation)	
Gravité des problèmes de fonctionnement	
Facteurs influençants externes	

(rempli) PUBLIC
(non rempli) SENSIBLE NON CLASSIFIÉ - MEDICAL
(AR 20.12.2024)

Facteurs influençants personnels	
Facteurs influençants médicaux	
Autres (récupération et déroulement attendu,...)	
<input type="checkbox"/>	Examen kinésithérapeutique consultatif
<input type="checkbox"/>	Indication kinésithérapie

D. PLAN DE TRAITEMENT ET TRAITEMENT

	Nombre de sessions effectives
Objectif	
Actes effectués	

E. ÉVALUATION / EVOLUTION

Réalisation des objectifs de traitement / résultat	
--	--

F. CLÔTURE ET CONCLUSIONS

Date du rapport	
Raison de la clôture	
Proposition pour la continuation du traitement	
Convention avec le patient (incl les conseils donnés au patient en ce qui concerne la prévention secondaire p. e.)	
Autre	

Le traitement des données reprises dans ce document seront traitées en respectant les réglementations en vigueur concernant le partage et la protection de ces données :

- Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, également nommé RGPD) ;
- La loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
- L'Art. 458 Code Pénal (secret professionnel) ;
- La procédure spécifique CHOD-SPS-IMGT-ISEC-001 : Partage et Protection de l'information non classifiée de la Défense.